Tous à l'école

Récréations

Les récréations sont des moments où tous les élèves peuvent se rencontrer, à une certaine distance des adultes. Différentes classes d'âge se côtoient, des groupes se constituent, des amitiés se nouent. C'est donc un temps essentiel pour la socialisation de chaque élève. La cour est le lieu privilégié des jeux qui peuvent notamment stimuler la créativité et l'imagination, apprendre à développer des relations sociales et à respecter des règles conventionnelles, favoriser l'habileté motrice et l'endurance. Les récréations offrent la possibilité de se détendre au calme et de se reposer. Concernant les jeunes souffrant de troubles de santé, outre la présence sécurisante des enseignants dans la cour, différents aménagements sont parfois nécessaires pour leur permettre de profiter au mieux de ces temps scolaires importants. Une partie non négligeable de ces aménagements répondant à des besoins éducatifs particuliers peut également bénéficier à l'ensemble des élèves.

Favoriser les relations entre élèves

Les relations entre les élèves sont favorisées par une **organisation générale de la cour** permettant la constitution de groupes différents selon les moments et les souhaits des jeunes : groupes d'âge, groupes actifs (jeux de ballon, jeux de course, corde à sauter...), groupes calmes (billes, lecture, jeux de société, dessin...). Les différentes zones de la cour peuvent être matérialisées par un trait à la peinture sur le sol. Peuvent y être associés la proposition de nouveaux jeux permettant une **grande diversité d'activités** un travail d'**élaboration des règles de vie dans la cour**, réalisé avec les élèves, ainsi que l'existence de **lieux d'affichage** les élèves permettant une expression individuelle ou collective (dessins et textes libres, expositions de travaux de classe...).
Des élèves souffrant de troubles de la santé peuvent avoir des **difficultés de communication**. Il peut s'agir de difficultés d'élocution. Certains doivent échanger

en utilisant des codes de communication avec des pictogrammes. Des élèves sourds ou dysphasiques utilisent la LSF (langue des signes française) et/ou la LPC (langue française parlée complétée). Cela peut parfois induire une incompréhension, un malaise chez les élèves valides qui ne les connaissent pas. D'où la nécessité d'expliquer à l'ensemble des élèves les capacités de ces jeunes à s'exprimer et à échanger. Certains partenaires (ergothérapeutes, orthophonistes, interprètes ou professeurs de LSF, codeurs LPC...) peuvent intervenir dans ce domaine. Dans certains établissements, des élèves valides le souhaitant ont une initiation au(x) **mode(s) de communication spécifiques** utilisés par leurs camarades ce qui facilite les échanges entre eux.
D'autres jeunes, dont la maladie entraîne une déficience intellectuelle, ont besoin au moins dans une première phase d'une vigilance particulière des adultes. En effet, en récréation, les repères sont moins explicites qu'en classe. Ces élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ont parfois du mal à identifier les lieux, les règles de fonctionnement, les codes de relation.
Il est aussi nécessaire de lutter contre la stigmatisation dont risquent parfois d'être l'objet certains jeunes ayant des **signes visibles de leur maladie** : malformations, maladies de peau, maladies digestives (entraînant des gaz fréquents), grande taille ou petite taille, port de prothèses... Le rejet, l'isolement, les moqueries peuvent exister quel que soit l'âge des jeunes. Ils sont souvent plus prégnants au collège et au lycée. Il est important de souligner par exemple auprès des élèves qu'il n'y a pas de risque de contagion (sinon il y aurait éviction scolaire), qu'on peut, qu'on doit se donner la main dans le rang, jouer ou discuter avec tous. La préparation à l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers et toutes les situations d'apprentissage concernant le vivre ensemble et le respect des autres sont essentielles.

Assurer la sécurité physique

Certaines maladies exposent à des complications aigues, entraînant des **situations d'urgence**, comme des hémorragies ou des crises douloureuses nécessitant une hospitalisation. La description des signes d'alerte et le protocole à suivre sont détaillés dans le Projet d'Accueil Individualisé **(PAI)** ou le Projet Personnalisé de Scolarisation **(PPS)** des élèves concernés.
D'une façon générale, il est important que tous les adultes de la communauté

éducative conduits à surveiller les récréations soient informés de l'existence de ces projets et que les documents leur soient facilement accessibles en cas de besoin. C'est ainsi qu'ils sont en mesure de prendre en compte les demandes de l'élève ou les conséquences d'une chute dans ce qu'elles peuvent avoir de spécifique. Le relais de l'information doit être assuré en cas d'absence du personnel habituel.
Beaucoup de maladies chroniques entraînent une **fatigabilité**. Pour certains élèves, les récréations ne doivent pas être fatigantes en termes d'efforts physiques, ni bruyantes. Certains jeunes doivent rester en deçà de leur seuil d'essoufflement, doivent éviter les sports violents et les sports de contact (dans certaines cardiopathies par exemple). Il faut se référer au PAI ou au PPS. Il convient de développer une **vigilance particulière** à l'égard de ces jeunes malades quand ils s'engagent dans des jeux avec une activité physique prédominante. Des aménagements favorables leur donneront la possibilité de jouer à des **jeux calmes** dans des coins spécialement prévus à cet effet dans la cour et dans le préau, avec des supports variés (jeux de société, matériel de dessin ou d'écriture, billes, etc.).
Toutes les maladies chroniques n'entraînent pas ce type de contraintes. Dans d'autres situations au contraire (par exemple dans certaines maladies articulaires), il s'agit plutôt d'encourager l'élève à participer aussi pleinement que possible aux activités physiques, pour limiter les conséquences de sa pathologie, tout en restant en deçà du seuil de douleur.

Faciliter les déplacements

Certains jeunes ont des **troubles de l'équilibre**, une démarche incertaine, une difficulté à traverser de grands espaces sans appui. D'autres ont des **problèmes visuels**. D'autres se déplacent en **fauteuil**. L'accès en récréation et le retour en classe doivent être aménagés pour éviter les bousculades.
Selon les situations, on peut proposer les adaptations suivantes :
- **sortie et entrée en classe légèrement décalées** pour éviter la cohue dans les couloirs ;
- utilisation d'un **ascenseur** ou de l'**escalier réservé aux professeurs** ;
- **accompagnement** par un AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap) ou des camarades, dont il est important que ce ne soit pas toujours les mêmes.
Penser en outre que pour les élèves ayant des difficultés de déplacement, les sols encombrés ou accidentés (pelouse inégale) ou les supports instables (sable à l'extérieur, coussins à l'intérieur par exemple) peuvent être **sources de chutes**.

Les élèves ayant des problèmes visuels devront pouvoir **se familiariser avec les lieux** (cour, préau, toilettes) et les différents itinéraires pour s'y rendre de façon à acquérir une autonomie progressive dans leurs déplacements.
Pour les élèves en fauteuil, les **professionnels de santé** pourront fournir les informations : capacité de l'enfant à conduire son fauteuil, degré de fatigabilité, capacité à réaliser des transferts (Transfert : dans le domaine du handicap moteur, désigne l'action qui consiste à déplacer son corps, se transférer d'un point à un autre. Exemple : d'un fauteuil roulant à un siège de WC), installation dans le fauteuil, capacité à évaluer des dangers ou risques potentiels... La situation en temps de pluie et les conséquences sur les conditions d'accessibilité (tapis, paillassons, etc.) sont aussi à étudier. Dans la très grande majorité des cas, l'enfant a déjà appris avec l'aide de professionnels (ergothérapeutes ou kinésithérapeutes) à manier et maîtriser son fauteuil. L'établissement scolaire n'a pas pour mission l'apprentissage de la conduite d'un fauteuil, c'est le rôle des Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (Sessad).

Prendre en compte les conditions climatiques

Pour certains élèves, des précautions sont à prévoir en fonction des conditions climatiques. L'exposition au **froid** ou aux **fortes chaleurs**, aux atmosphères desséchées ou exagérément humides ainsi qu'aux **changements brutaux de température** sont à éviter (par exemple, en cas de drépanocytose). Il existe des maladies de peau pour lesquelles la chaleur et la transpiration vont exacerber le prurit et les douleurs liées aux lésions cutanées. Certains jeunes (par exemple atteints d'albinisme) ont une vulnérabilité cutanée et oculaire particulière au **soleil**. Pour les jeunes asthmatiques, il faut généralement éviter de sortir en cas de **pic de pollution**, c'est-à-dire par temps très chaud et ensoleillé.
Selon les situations et en fonction des indications données par la PAI ou le PPS, on pourra :
- proposer un lieu **à l'intérieur** de l'école où le jeune pourra passer la récréation avec quelques-uns de ses camarades avec un éventail d'activités possibles ;
- aménager un coin **à l'ombre** dans la cour ;
- veiller à **l'habillement** adéquat de l'élève : vêtements suffisamment chauds pour le froid ;
- veiller à la **protection solaire** : port de manches longues, de pantalons longs, d'une casquette à visière, de lunettes teintées ; utilisation d'écrans solaires ;
- veiller à une **hydratation** suffisante ;

- être attentif aux **différences de température intérieur/extérieur**: salle de classe ou gymnase ou cantine ou bibliothèque ou car de transport scolaire et cour de récréation.

Être attentif aux prises de nourriture en récréation

Les séances d'**éducation à la santé**, ayant trait à la nutrition et à l'alimentation, visant notamment à restreindre la consommation de friandises très sucrées ou d'aliments gras et salés (chips par exemple) sont bénéfiques à tous les élèves et peuvent contribuer à prévenir ou à réduire les difficultés de ceux qui doivent suivre un régime.
En effet, certains jeunes dans le cadre de leur traitement doivent suivre un **régime**. Une vigilance est nécessaire en récréation pour éviter qu'ils soient tentés de manger des aliments contre-indiqués, proposés par leurs camarades. Plusieurs types de situations se présentent. Il peut s'agir d'écarts par rapport au régime n'ayant pas d'incidence immédiate sur la santé. Ils doivent cependant être signalés à la famille car une répétition de ces difficultés peut avoir une incidence sur la santé à plus long terme. En cas d'allergie alimentaire, une conséquence à court terme peut apparaître, nécessitant de mettre en œuvre le protocole d'urgence préconisé dans le PAI. Enfin, pour certains jeunes diabétiques, il est nécessaire d'être attentif pour s'assurer qu'ils prennent la collation éventuellement prévue au moment de la récréation. (Se référer aussi au PAI)

Favoriser le confort et le bien-être des élèves

La vulnérabilité physique de certains jeunes nécessite parfois du **matériel adapté** en récréation : ballon en mousse, coussin pour s'asseoir par exemple. Quand ces aménagements peuvent être accessibles aussi aux élèves valides, ils risquent moins de stigmatiser l'élève malade qui en a besoin.
La **gestion des conflits** en récréation et les débats éventuellement organisés en classe à ce sujet par les enseignants sont bénéfiques à l'ensemble des élèves et tout particulièrement à ceux qui, parfois, en lien avec leur maladie, présentent des

troubles du comportement, des colères ou des moments de repli, du fait d'événements imprévus, de frustrations, de fatigue, d'anxiété... Le bien-être psychique des élèves peut également être favorisé par des projets d'éducation à la santé visant à développer les compétences psychosociales.

Rôle des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH)
Les AESH n'ont pas pour rôle de surveiller les récréations, qui sont sous la responsabilité et sous la surveillance des enseignants à l'école primaire ou de la vie scolaire dans les établissements du second degré. Les textes réglementaires indiquent que les AESH interviennent à l'école aussi hors des temps d'enseignement. Ils peuvent donc accompagner le jeune en récréation, lorsque c'est souhaitable. Il est nécessaire de se référer aux éléments figurant dans le PPS. En récréation, l'AESH, comme les enseignants, peut à la fois sécuriser l'élève souffrant de troubles de santé et l'encourager à l'autonomie. Les uns et les autres peuvent intervenir pour valoriser le jeune, mais aussi rappeler le cadre auquel il est soumis ainsi que les autres élèves.
Une tâche spécifique des AESH concerne le passage aux toilettes pour certains élèves (élèves en fauteuil ou souffrant de troubles moteurs rendant difficile le déshabillage par exemple).
Le **dialogue régulier avec l'élève et avec sa famille** est une condition essentielle pour déterminer quels sont les aménagements les plus pertinents à un moment donné et comment il est nécessaire de les faire évoluer avec le temps. Le partenariat des enseignants avec les professionnels de santé est également incontournable. Outre l'élaboration des aménagements, il doit permettre de **préserver dans l'emploi du temps de l'élève malade des temps de récréations**, temps nécessaire à la construction de son identité et à son épanouissement.

Un exemple de projet : le projet Oasis

Le projet Oasis vise à :

- Remettre au coeur de l’aménagement et des usages de la cour le bien-être des enfants et des adolescents. Il s’agit de concevoir des espaces qui permettent l’épanouissement personnel et le développement moteur, psychologique et social de chacun, dans les meilleures conditions.

- Lutter contre, et s’adapter au changement climatique, dans une logique de sobriété, de préservation de la santé de tous et pour une qualité de vie urbaine soutenable.
- Sensibiliser adultes et enfants au respect de l’environnement et des autres, par une relation quotidienne et durable avec des espaces naturels et dans un cadre partagé.
- En réponse à ces trois dimensions, la nature joue un rôle fondamental et trouve toute sa place au coeur des aménagements.
- L’espace de cour transformé a vocation à être le support de jeux, d’apprentissages, de découvertes et de rencontres. Et cela, en temps scolaire et périscolaire, mais également lors des moments d’ouverture aux quartiers, pour développer de nouveaux usages et favoriser le lien social

Récapitulatif des mesures à privilégier

- Ménager des temps de récréation dans l'emploi du temps de l'élève souffrant de troubles de la santé.
- Aménager la cour et favoriser une grande diversité d'activités.
- Veiller aux possibilités de communication de l'élève et à ce qu'il ne soit pas stigmatisé.
- Assurer sa sécurité physique, faciliter ses déplacements, prendre en compte les conditions climatiques, être attentif aux prises de nourriture en récréation.
- Favoriser le bien-être physique et psychique de l'élève en collaborant avec l'AESH, l'élève, sa famille et les partenaires de soin.
- Se référer aux préconisations du PAI ou du PPS.

16/03/21

S'informer sur les maladies et leurs conséquences

Cardiopathies congénitales ou l'enfant atteint d'une malformation du coeur
Drépanocytose
Ostéogenèse imparfaite (Fragilité osseuse)
Hémophilies
Trisomie 21
Maladies rares : aspects médicaux, BEP

Rendre l'école accessible

Douleurs
Fatigue
BIBLIOGRAPHIE : Scolarisation des élèves malades
Relations avec les pairs

Associations

Association nationale des parents d'enfants aveugles ou gravement déficients visuels avec ou sans handicaps associés (ANPEA)

Travailler ensemble

Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)
Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Liens

Circulaire n° 2017-084 du 3-5-2017. Bulletin officiel, 4 mai 2017, n° 18. Missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Traitement de données à caractère personnel dénommé « Livret de parcours inclusif » : Décret n° 2021-1246 du 29 septembre 2021 relatif au traitement de données à caractère personnel dénommé « Livret de parcours inclusif » (LPI)
Journal officiel lois et décrets - N° 0228 du 30 septembre 2021

Circulaire n° 2014-088 du 9-7-2014. Bulletin officiel,10 juillet 2014, n° 28. Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques où sont mentionnés les éléments ayant trait à la surveillance des élèves en récréation.

Décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. JORF n° 0208 du 8 septembre 1990.

Les jeux de cours
Recueil de jeux pour les récréations

POURQUOI ? COMMENT ? Aménager les cours d'écoles
Dossier présentant des propositions d'aménagements pour les cours d'école sur le site de l'Institut Coopératif de l'École Moderne (ICEM-Pédagogie Freinet).

Cahier de recommandations pour la transformation des cours d'écoles : projet Oasis

Aménager la cour de récréation : un document de l'Académie de Poitiers

Vivre avec une maladie rare : aides et prestations pour les personnes atteintes de maladies rares et leurs proches (aidants familiaux/proches aidants)
Ce Cahier Orphanet est un document qui a pour objectif d'informer les malades atteints de maladies rares ainsi que leurs proches de leurs droits et de les guider dans le système de soins.

Enquête et partage

Enquête
Enquête de satisfaction et d'audience
Partage
Envoyer par mail

Tous à l'école